

problèmes complexes pour ce qui est de la gestion des eaux, que ce soit par suite de l'apport en eau de la rivière des Outaouais, la forte densité de la population, la concentration industrielle, les principales installations portuaires ou l'influence de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Au mois d'août dernier, le Comité consultatif des eaux (Canada-Québec) recommandait la création d'un groupe d'étude mixte du Saint-Laurent. En moins d'un mois, il était formé, et ses travaux ont conduit au présent accord. Composé de fonctionnaires d'Environnement Canada, du ministère fédéral des Transports, de la Régie des eaux du Québec, du ministère québécois des Richesses naturelles et du Service provincial de protection de l'environnement, le groupe a été chargé d'étudier toutes les données disponibles en vue de formuler des propositions relatives à un programme provisoire de gestion et de recommander des objectifs de planification à long terme.

LES INVENTIONS ET LEUR PROTECTION

A côté de découvertes canadiennes telles que l'insuline, le "pablum", le téléphone et la bombe au cobalt qui sert au traitement du cancer, un nouvel ouvre-boîte a l'air un peu ridicule. M. David Dubeka d'Edmonton, qui l'a conçu considère que son dispositif est le meilleur sur le marché, parce qu'il accroît le débit de liquide sortant de la boîte.

M. Noël Labonté, de Jonquière (Québec), a inventé un nouveau modèle de lit à deux personnes destiné à tenir les dormeurs agités, séparés. M. Labonté indique qu'un coussin de séparation, au milieu du lit et sur toute la longueur, devrait empêcher un dormeur de déranger l'autre.

Anne Lambrecht, de Ceylon (Saskatchewan), a appliqué un nouveau concept au tricycle. Son idée consiste à mouler la forme d'un animal sur les trois roues pour qu'un enfant puisse monter au choix un cheval, un éléphant ou un chameau et diriger son tricycle avec des rênes ou avec le guidon. Une autre invention est celle de M. George Connell, propriétaire de ranch qui élève cent têtes de bétail à Stavely (Alberta) et passe le plus clair de son temps en selle, et qui a eu l'idée de créer une culotte de cow-boy qui adhère fermement à la selle. Réduisant le glissement du cavalier sur la selle, la culotte rend la promenade à cheval aussi confortable qu'un tour en Rolls Royce.

En tant que nécessités ces inventions sont moins utiles que le pain tranché et moins pratiques qu'une bouilloire électrique; elles sont fort loin d'avoir le même impact social que la première machine à coudre, le premier standard téléphonique, le premier microscope électronique, le premier four à cuisson électrique, le premier compteur de vitesse, la première motoneige, la première caméra de télévision ou les premières allumettes soufrées que d'autres Canadiens ont inventé pour l'usage de tous. Toutefois, ceux d'aujourd'hui suivent une tradition:

contribuer au progrès et rendre la vie plus agréable. Et en cherchant à obtenir un brevet du Gouvernement canadien, ils protègent leur génie inventeur.

BREVETS ET PROTECTION

Les brevets sont une sorte de contrat entre gouvernement et inventeur. L'inventeur révèle tous les détails de l'invention et de son mécanisme et le gouvernement lui accorde en contrepartie dix-sept années de protection. Pendant cette période, seul l'inventeur peut profiter commercialement de son invention. Au bout de 17 ans la protection cesse et l'invention tombe dans le domaine public où tous peuvent l'employer sans payer de taxe de licence.

En mars dernier le Gouvernement fédéral, par l'entremise du Bureau des brevets (ministère de la Consommation et des Corporations), a délivré des brevets d'invention à quatre Canadiens: MM. Labonté, Dubeta, et Connell et Anne Lambrecht. Ce n'est que quatre sur des centaines qui ont été délivrés! Le Canada en octroie environ 30,000 par an. La plupart des brevets délivrés, ainsi que la plupart des 30,500 demandes de brevets reçues l'année passée, étaient d'origine étrangère, surtout des États-Unis.

Les brevets de l'an dernier témoignent d'une préoccupation sociale et de bien-être: dispositifs anti-pollution pour pots d'échappement, aliments synthétiques, antibiotiques, compacteurs de déchets, succédanés du tabac, rétracteurs pour ceintures de sécurité, chaussures de ski et cassettes. Une invention qui fera peut-être l'objet d'un brevet au Canada cette année est le système conçu par un ingénieur américain pour supprimer l'électricité statique dans les tapis. Des fils de cuivre isolés posés dans les tapis élimineraient ce problème insignifiant mais agaçant.

UNE BOÎTE À IDÉES

Le Bureau des brevets du Canada à Ottawa est essentiellement une boîte à idées pour hommes de science, techniciens et fabricants. La bibliothèque du Bureau est une mine de renseignements où l'on peut obtenir des précisions sur les progrès techniques les plus récents.

Le brevet délivré par le Bureau des brevets du Canada protège les droits de l'inventeur au pays uniquement. S'il veut une protection internationale, il doit alors faire breveter l'invention dans chaque pays.

Au moins la moitié des demandes de brevets déposées au Canada ont trait à des questions d'ordre mécanique, 30 p. 100 sont de caractère chimique et 17 p. 100, électrique. Les 200 examinateurs du ministère, hommes de science et ingénieurs, déterminent si l'invention répond à des critères qui peuvent se résumer à deux questions: Est-elle neuve et utile? Fait-elle preuve d'ingéniosité inventive? A l'occasion, il faut des mois pour déterminer si l'invention renferme ces deux éléments.